



Mémoire de *Les Bouteilles Recyclées du Québec inc.* présenté dans le cadre du *Mandat d'initiative sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre*

**Présenté à la Commission des transports et de l'environnement,
en vue des consultations et auditions publiques tenues le mardi
13 août 2019.**

Merci de nous donner l'occasion d'exprimer notre opinion sur la question du recyclage du verre.

Nous aimerions d'entrer de jeu, mentionner que les travaux de la commission sur cette question sont à la fois pertinents et appropriés. Ils sont aussi particulièrement bien synchronisés, compte tenu de la problématique entourant les contenants et emballages plastiques.

L'élimination graduelle des contenants de plastique créera inévitablement une demande accrue pour les autres types de contenants, incluant le verre. Cette tendance est déjà bien observable en Europe, où la demande pour les produits de verre est nettement à la hausse. Se questionner sur les meilleures méthodes du recyclage du verre est donc d'autant plus pertinent.

Les Bouteilles Recyclées du Québec

Notre entreprise a souligné cette année son 25 ieme anniversaire. Nous sommes l'un des plus importants distributeurs de bouteilles de verre au Canada. Nous nous approvisionnons principalement auprès de verriers Européens et Nord-Américains. Nos produits sont destinés aux microbrasseries, vignobles, cidreries, producteurs de spiritueux et autres

produits émergents. À partir de notre siège social situé à Laval, nous desservons une clientèle est répartie partout en Amérique du nord.

Nous nous spécialisons également dans le lavage de bouteilles de verres. Exceptions faites des grands brasseurs, notre capacité de production est l'une des plus importantes au pays. Nous pouvons laver plus de 100 000 bouteilles par quart de travail. Nous avons actuellement une capacité de production inutilisée de plus 30 millions de bouteilles par année.

Nous avons donc un préjugé favorable à l'égard du verre. Nous croyons que le verre est le matériel le plus écologique, non seulement lors de sa production originale, mais surtout par ce que le contenant de verre est le seul qui peut être réutilisé. Les contenants de plastiques ou d'aluminium peuvent être recyclés mais ils ne peuvent être réutilisés.

Nous croyons fermement que la réutilisation du verre (par le biais du lavage) est une avenue qui mériterait qu'on s'y attarde davantage.

Le verre

La littérature est volumineuse et parfois contradictoire sur les avantages du verre comparativement au plastique et à l'aluminium.

Selon la plupart des experts, l'empreinte environnementale de la production d'une bouteille de verre neuve se compare avantageusement à celle d'un contenant de taille similaire en plastique ou en aluminium. En Europe, le verre est composé en moyenne de 80% de verre recyclé. De façon générale, ce pourcentage est nettement inférieur en Amérique du Nord, notamment en raison :

1. De la relative faible qualité du verre recyclé (ceci résultant des méthodes utilisées pour récupérer le verre et en faire le tri) et
2. Par un taux de recyclage (% des bouteilles qui sont récupérées dans les bacs de recyclage) généralement inférieur.

Au niveau du transport, le verre est désavantagé au niveau environnemental, en raison de son poids.

En ce qui concerne le recyclage, le verre présente un défi particulier en raison de sa fragilité. Entre le bac de recyclage et son transport jusqu'au centre de tri le verre a un périple qui le laisse en mauvais état. Il est évidemment cassé et mêlé au reste des autres matières, ce qui rend son tri difficile et qui laisse le verre trié passablement contaminé, limitant ainsi les possibilités de recyclage.

Nous croyons fermement que la récupération telle qu'effectuée présentement par le biais de la consigne demeure la meilleure alternative pour assurer la valorisation du verre. La consigne permet au verre de ne pas se retrouver dans le bac de recyclage ni au centre de tri. Elle assure l'intégrité de la bouteille de verre. Elle permet la réutilisation de la bouteille, ce qui, sans contredit, demeure l'alternative la plus écologique. Même à des fins de recyclage, la consigne demeure selon nous la solution la plus simple et la plus économique.

Recyclage vs réutilisation

Faire le choix le plus écologique n'est nécessairement le choix le plus simple. Par contre, dans le cas du verre, nous croyons qu'il s'agit aussi du choix le plus économique.

Comme vous le savez sans doute, le recyclage des matières comporte de très nombreux défis; que ce soit la récupération, le tri de qualité, le contrôle des coûts ou la disponibilité des marchés pour la revente des matières recyclées.

Tour à tour, le papier, le carton, l'aluminium et le plastique se sont butés à ces réalités à tel point que maintenant plusieurs se demandent si le recyclage a un avenir et si le contenu du bac de recyclage ne se retrouve pas finalement, en bonne partie au site d'enfouissement. Et tout ceci malgré les sommes colossales qui ont été investies et qui vont devoir être investies dans un proche avenir pour améliorer l'efficacité des centres de tris. Les coûts toujours grandissant du ramassage des bacs de recyclages et du transport ne font qu'ajouter au problème. Essentiellement, l'opération de recyclage doit être rentable pour être viable. Force est d'admettre que,

dans l'état actuelle des choses, il s'agit là d'une proposition assez incertaine.

D'un point de vue recyclage, le verre n'échappe pas à cette réalité. Améliorer la qualité du verre recyclé est absolument essentiel afin d'augmenter son potentiel de revente. Améliorer la qualité du verre recyclé va demander des investissements extrêmement importants dans les centres de tri (assumant que la technologie sera disponible). Par la suite le verre recyclé sera soumis aux mêmes pressions de marché que les autres matières. Il faudra sans cesse trouver des débouchés pour la revente et obtenir des prix qui justifieront toutes ces dépenses et investissements.

Ceci étant dit, il ne faut pas abdiquer pour autant à l'idée du recyclage du verre. Notre position est à l'effet que la réutilisation du verre doit absolument faire partie de l'équation.

Le lavage des bouteilles de verre

La bouteille de verre est le seul contenant qui offre la possibilité d'être réutilisé. Pour réutiliser une bouteille de verre il faut :

1. Que la bouteille soit récupérée d'une manière qui assure son intégrité physique (ce qui exclut le bac de recyclage)
2. Que la bouteille soit acheminée dans un établissement de lavage de bouteilles comme le nôtre
3. Que ceux qui ont mis la bouteille en service aient un intérêt à acheter prioritairement de la bouteille lavée plutôt que de la bouteille neuve.

Traiter la bouteille de verre avec autant de soin peut paraître prohibitif, mais il faut savoir qu'aujourd'hui il se lave avec succès plus 75 millions de bouteilles de verre par année au Québec seulement.

Il ne fait pas de doute que la réutilisation de la bouteille de verre est le choix environnemental pas excellence. L'empreinte environnemental du lavage de la bouteille est considérablement inférieure à tout autre mode de recyclage. Considérant qu'une bouteille peut être réutiliser entre 5 et 10

fois (dépendamment du type de bouteille) cet avantage est d'autant plus important.

Les coûts pour augmenter la capacité de lavage du verre sont considérablement inférieurs à toutes aux formes d'investissement similaire pour améliorer le recyclage. Compte tenu que le marché pour la bouteille est déjà existant, il n'y a pas beaucoup de risque que la bouteille lavée ne trouve pas preneur. De plus la bouteille lavée se vend toujours moins cher que la bouteille neuve, ce qui constitue un incitatif naturel à l'achat de la bouteille lavée.

S'il est vrai de dire que le lavage de bouteilles de verre représente un certain défi technologique lorsque vient le temps de traiter plusieurs type et format de bouteilles de verre, il est également vrai de dire que ce défi peut être relevé pour une fraction du coût qui sera requis pour l'amélioration des techniques de tri et de traitement du verre recyclé.

Il est bien possible que le lavage de la bouteille de verre ne soit pas une alternative pratique ou possible pour tous les formats de bouteilles de verre, mais nous croyons que la réutilisation de la bouteille de verre devrait recevoir un traitement prioritaire et que le recyclage ne devrait être envisagé que pour les cas où le lavage ne peut pas l'être.

La consigne

Comme dans plusieurs autres pays, le Québec a adopté la formule de la consigne afin de favoriser la récupération de plusieurs types de matières recyclables (pneus, canettes d'aluminium, bouteilles de verre). La consigne offre un incitatif financier au consommateur pour rapporter les matières à l'endroit désigné.

De par sa nature même, le système de récupération de la bouteille de verre qui s'attache à la consigne constitue la meilleure solution afin que la bouteille de verre soit récupérée dans son intégrité physique (condition essentielle au lavage de bouteille).

Malgré la lourdeur administrative reliée à la gestion de la consigne, il ne nous appartient pas de déterminer si l'incitatif financier propre à la consigne est encore nécessaire de nos jours afin de récompenser la conscience sociale des citoyens.

Par contre, il nous apparaît évident que si le citoyen a le choix entre la facilité d'utiliser le bac de recyclage et l'incitatif financier de rapporter ses bouteilles chez le détaillant, il choisit trop souvent le bac de recyclage.

En permettant que le verre se retrouve au bac de recyclage, le message lancé au citoyen est que le bac est un moyen efficace de récupérer le verre. Il a été démontré que le bac de recyclage ne convient pas à un recyclage efficace du verre et encore moins à une réutilisation du verre. Toutefois, avant de promouvoir l'idée que le verre ne devrait pas aller pas au bac de recyclage, il faut aménager une alternative.

Il ne fait pas de doute qu'actuellement le mode de récupération de la bouteille de verre par le biais de la consigne ne fait pas le bonheur des détaillants (dépanneur, épicerie etc). La gestion des bouteilles sales, le tri, l'espace d'entreposage et la gestion de la consigne sont autant de motifs de récrimination. Ce sont ces mêmes « défis » qui semblent refroidir l'enthousiasme de la SAQ à emprunter la voie de la consigne pour les bouteilles de vins.

Nous croyons que le temps est peut-être venu pour réfléchir à nouveau sur la meilleure façon d'assurer que tous contenants de verre puissent être récupérés d'une manière à favoriser en premier lieu la réutilisation et ensuite le recyclage.

En éliminant au maximum les enjeux logistiques et administratifs, nous allons éliminer du même coup la réticence à une réutilisation et à un recyclage optimal du verre, au meilleur coût possible.

Nous croyons que le citoyen est prêt à faire les efforts nécessaires.

L'alternative

L'objectif de notre intervention aujourd'hui était de soumettre à la commission, pour sa considération, l'alternative de la réutilisation de la bouteille de verre (par le biais du lavage). Nous croyons que cette avenue ne reçoit pas suffisamment de considération eue égard au fait que la réutilisation offre les avantages suivants

1. Il s'agit du meilleur choix d'un point de vue environnemental
2. Il s'agit d'un modèle d'affaires qui a déjà fait ses preuves et qui présente peu de risques financiers
3. La capacité de production (de lavage) peut être augmentée avec des investissements raisonnables comparativement aux autres alternatives
4. Relever les défis entourant l'aspect logistique de la récupération des bouteilles permettra de mettre à contribution, avec enthousiasme, tous les intervenants impliqués.

Nous espérons avoir contribué positivement aux travaux de la commission et demeurons disponible pour participer d'avantage si la commission le juge pertinent.

Merci encore de nous avoir donné l'opportunité de nous exprimer sur ces enjeux d'importance.

Les Bouteilles recyclées du Québec inc.

Jacques Dalpé, Président

jacques.dalpe@unitedbottles.com

450-622-1600